



Le fonds de dotation «Pour sa peau, Pour sa vie» et sa marraine Audrey Fleurot soutiennent la semaine de prévention et de dépistage des cancers de la peau.

Créé et mis en place par le Syndicat National des Dermatologues, le Fonds de dotation a pour mission de faire progresser la recherche contre le mélanome et les autres cancers de la peau, ainsi que les maladies chroniques inflammatoires cutanées. Il agit en faveur de projets sélectionnés par un jury d'experts. **Tout naturellement, il soutient la semaine de prévention et de dépistage des cancers de la peau.**

Afin de récolter des fonds, le Fonds organise une soirée annuelle

La première a eu lieu le 11 janvier 2018 à l'hôtel Marcel Dassault, 3 prix sélectionnés par le comité scientifique présidé par le Professeur Martine Bagot, et composé de dermatologues hospitaliers et libéraux, ont été remis. Une vente aux enchères de lots uniques et exceptionnels a également eu lieu lors de cette soirée. La cérémonie a eu lieu en présence de nombreuses personnalités du monde scientifique, politique et artistique venues soutenir la cause.

Pour la deuxième édition, le 31 janvier 2019, la soirée a eu lieu Place du Panthéon au sein du prestigieux salon de la Mairie du Vème. Lors de cette édition, le Fonds de dotation a fait le choix de revenir sur une des bases en matière de lutte contre les cancers de la peau, à savoir la protection vestimentaire. Le fil rouge imaginé « **Pour ma peau, pour ma vie, je m'habille. Pour sa peau, pour sa vie, je l'habille** » traduit la volonté de sensibiliser toutes les générations à la protection solaire par le vêtement.

Une vente aux enchères en ligne de maillots de sportifs célèbres va être organisée. L'occasion de mener une action de sensibilisation sur le sujet et de récolter des fonds au profit de la recherche contre les cancers de la peau.

Le fonds de dotation a également été à l'initiative en 2015 de l'opération "Bébé craint le soleil" basée sur la prévention des parents quant à la protection solaire de leurs enfants particulièrement en été.

**La donation au profit de fonds de dotation ayant des activités d'intérêt général à caractère scientifique ouvre droit à des réductions d'impôt pour les particuliers et les entreprises (sous réserve des dispositions fiscales en vigueur au 1er mars 2014).*